

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commission administrative du lundi 17 mars 2025

La commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le dix mars deux mille vingt-cinq, s'est réunie le lundi dix-sept mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle Henri Lambert à Saint Léonard, en session ordinaire, sous la présidence de Mr HOGUET Bernard, Maire, Président.

Etaient présents :

Mesdames DÉGREMONT Marie-Lise, LETELLIER Nathalie, MALANDAIN Bernadette, RIOULT Sophie

Membres désignés par le Conseil Municipal

Etaient également présents :

Mesdames CADINOT Claudine, LEQUEUX Sandrine ; Messieurs BRONNEC Pascal, NOEL Didier

Membres désignés par arrêté

Etaient absents excusés :

Mesdames LEBAS-PIGNOL Marie-Claire, (pouvoir à Nathalie LETELLIER), FOUCOURT Gwenaëlle, MALANDAIN Bernard

Etaient absents :

Mesdames HACHE Elvira, KHALIFE Nour El Houda, Monsieur DEHORS Yannick

Assistait également à la réunion : Mme Verroust Angélique Secrétaire générale de Mairie.

Au moment de l'appel nominal, Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Dominique Barbaray ayant donné sa démission de mandat de conseiller municipal, il ne peut plus siéger au C.C.A.S. Conformément à l'ordre de la liste de Monsieur Maguet, Madame Capucine Lefebvre a été appelée à siéger mais a démissionné de son poste. Monsieur Yannick Dehors a donc été appelé à siéger et a reçu convocation pour cette séance.

Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert :

Question N°1 : Adoption du compte financier unique 2024

Monsieur le Président explique que dorénavant le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le président du C.C.A.S peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Dans ce cadre, Monsieur le président du C.C.A.S a quitté la séance et la commission du centre communal d'action sociale a siégé sous la présidence de Madame Claudine Cadinot.

Les résultats sont les suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 323.96€	14 981.15€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		<i>21 306.70€</i>
Investissement	900.00€	558.79€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		<i>15 422.13€</i>
Total CUMULE	12 223.96€	52 268.77€

Adopté à l'unanimité.

Question N°2 : Affectation du résultat 2024

Au vu des éléments du compte financier unique 2024, la commission administrative approuve d'affecter le résultat de 24 963.89€ au 002 (report en section de fonctionnement).

Adopté à l'unanimité.

Question N°3 : Fonds d'aide aux jeunes

La commission administrative approuve de reconduire sa participation au F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) sur la base de l'an passé soit 0.23€/habitant.

Monsieur le Président informe l'assistance que 22 jeunes de Saint-Léonard ont été suivis par la Mission Locale parmi lesquels 16 ont trouvé un emploi, une formation ou un contrat en alternance; représentant un total d'aides octroyées d'un peu plus de 25 000€.

Adopté à l'unanimité.

Question N°4 : Fonds solidarité logement

La commission administrative approuve de reconduire sa participation au F.S.L (Fonds Solidarité Logement) sur la base de l'an passé soit 0.76€/habitant.

Adopté à l'unanimité.

Question N°5 : Subventions aux associations

La Commission municipale Jeunesse, Sports et Culture a examiné les demandes de subventions pour les associations sportives et non sportives de la commune ainsi que pour les autres associations extra-communales qui en avaient fait la demande.

Des demandes de subventions pour lesquelles les membres ont estimé qu'il s'agissait davantage de sa compétence ont été étudiées.

La commission administrative a approuvé l'octroi de :

- 1000€ au Groupe de secours catastrophe français pour un soutien humanitaire à Mayotte
- 500€ au Groupe de secours catastrophe français pour un soutien humanitaire à l'Ukraine
- 300€ à l'ACOMAD
- 500€ à Saint-Léonard Services

Adopté à l'unanimité.

Question N°6 : Indemnité de secrétaire

La commission administrative approuve de reconduire l'indemnité de secrétaire pour l'année 2025 et de fixer le montant à 2000€ brut.

Adopté à l'unanimité.

Question N°7 : Budget primitif 2025

La commission administrative approuve le projet de budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	41 163.89€	16 200.00€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		24 963.89€
Investissement	15 080.92€	0.00€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		15 080.92€
Total CUMULE	56 244.81€	56 244.81€

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- ✚ Un bilan des activités de Saint-Léonard Services est effectué par Madame Letellier. L'association est toujours aussi active. Une nouvelle embauche vient d'être effectuée.
- ✚ Achat groupé de fioul : un troisième prestataire a fait connaître son intérêt pour la livraison groupée. C'est lui qui a fourni le meilleur tarif lors de la dernière livraison. Pas de souci particulier rencontré.
- ✚ Monsieur Noël réitère son souhait de réfléchir à la mise en place d'une mutuelle communale, avec le dispositif « ma commune, ma santé ». Un contact va être pris avec l'association Actiom pour connaître les modalités pratiques.

La séance est levée à 20h15.